



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 06/02/2025

DLB 2025/762

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 6 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des fêtes Pierre Daurès - Place de la Mairie - 34630 SAINT-THIBERY, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 29/01/2025

Affichage de la convocation : 29/01/2025

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Francine GERARD, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Edgard SICARD, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Sébastien FREY représenté par Marie-Claude SEMPERE, Vincent GAUDY représenté par Francis RICARTE, Bernard SAUCEROTTE représenté par Marie-Aude SICARD, René VERDEIL représenté par Rachel SACUCCI.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jacques BOLINCHES, André BOUDET, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Jacques ELIEZ, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Frédéric GUARNIERI, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Jacques MONCOUYOUX, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN BONET, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2025

Introduction règlementaire :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Président du SICTOM de Pézenas Agde présente au Comité Syndical un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025. Ce rapport doit faire l'objet d'un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Il doit comprendre les principaux éléments suivants :

- ✓ les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- ✓ des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité ;
- ✓ la présentation des engagements pluriannuels de la collectivité notamment en matière d'investissement ;
- ✓ des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Éléments de contexte

- La croissance de l'économie française s'est limitée à 1,1% en 2024, selon l'OFCE (Observatoire Français des Conjectures Economiques), soit un peu plus que le 0,8% prévu par le gouvernement. En 2025, elle est à nouveau estimée à 0,8%.
- L'inflation a largement décrié en 2024 à 2,3% contre 5,7% en 2023.. Elle devrait se situer aux alentours de 1,6 % pour l'année 2025.

L'année 2024 a été très satisfaisante en termes de résultats financiers. La conjoncture financière, avec un net ralentissement de l'inflation, a permis de contenir la hausse des prix. Par ailleurs les revalorisations annuelles des marchés ont été négociées dès le début de l'année, en acceptant une hausse raisonnable décorrélée parfois des formules de révision classiques. En effet, ces dernières, basées sur des indices de 2023 encore très élevés, ne reflétaient plus la réalité économique de 2024.

De plus, la mise en place effective des contrôles d'accès dans l'ensemble des déchèteries du territoire a permis, d'une part de contrôler la provenance des apports et d'autre part, d'augmenter considérablement les recettes par rapport aux exercices précédents.

En 2024, les baisses conjuguées des tonnages des ordures ménagères résiduelles et des dépôts en déchèterie ont contribué à la maîtrise des différents postes budgétaires affectés au Traitement des déchets (traitement, transport, TGAP), contribuant au bon résultat de clôture de l'exercice.

Sur la section de Fonctionnement :

En Dépenses :

- Une baisse des tonnages des déchets destinés à l'enfouissement qui a contribué à limiter l'impact de la hausse de la TGAP et, de manière plus générale, un contrôle des dépenses courantes (+1 100 K€)
- Des dépenses de personnel maîtrisées grâce à une baisse importante de l'absentéisme mais aussi dû partiellement à des recrutements qui n'ont pu se faire ou qui n'ont pas été confirmés dans le temps car non satisfaisants (– 20 K€)
- Un poids des dotations aux amortissements qui s'accroît un peu plus chaque année, en étroite liaison des besoins d'investissements de la collectivité (+477 K€)

Un différentiel de dépenses supérieur de 1 346 K€ par rapport au CA 2023

En recettes :

- Une revalorisation en demi-teinte des bases TEOM (+3.9%), soit +1 560 K€
- Un travail de fond des agents en charge des services aux professionnels permettant d'améliorer le niveau de recettes (+500 K€)
- Un redressement des cours de revente des matériaux qui fait suite au tassement des cours constaté en 2022 et 2023 (+200 K€)
- Un déplaçonnement du soutien CITEO suite à la mise en place des extensions de consignes de tri (+1 922 K€)

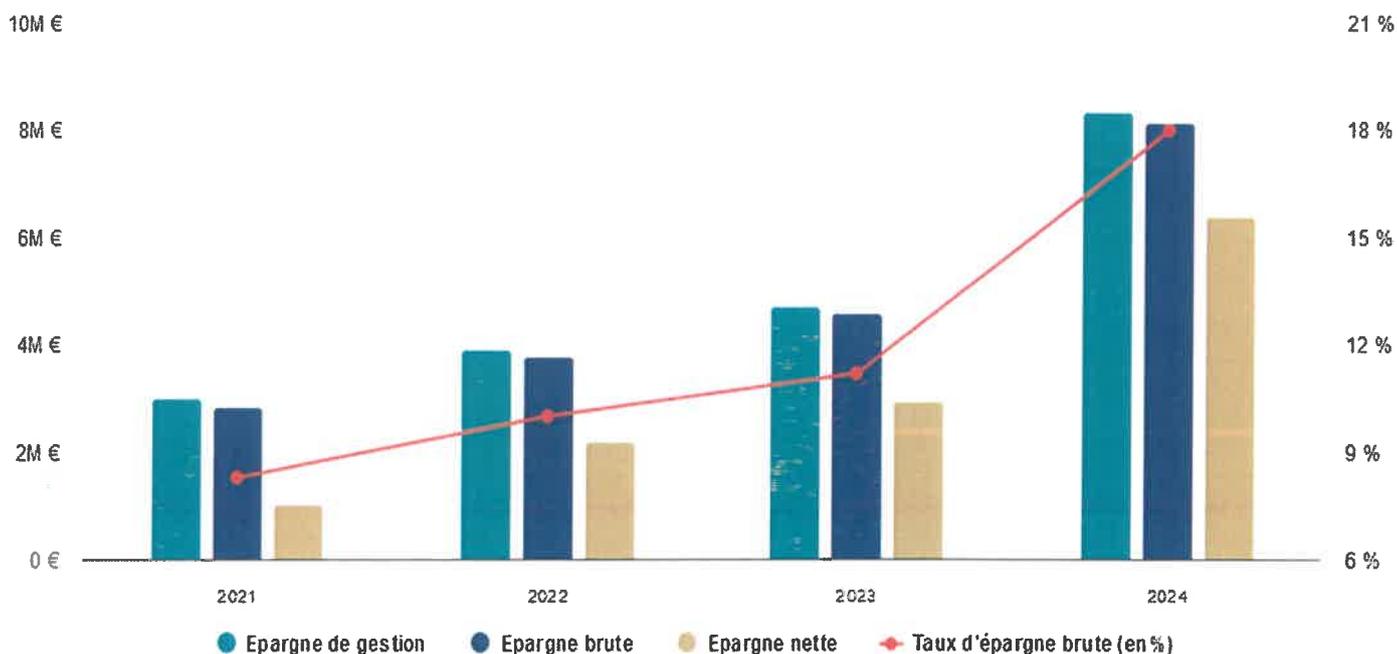
Un différentiel de recettes de 4 627 K€ par rapport au CA 2023

L'exercice 2024 se termine sur un niveau d'excédent que le SICTOM n'avait plus rencontré depuis plusieurs exercices et revient à un niveau en adéquation avec celui attendu pour une collectivité de cette importance. L'amélioration globale des ratios et le bon niveau des épargnes permettent d'envisager plus sereinement les exercices à venir pour lesquels un plan d'investissement important a été prévu.

BALANCE	CA 2023	CA prévisionnel 2024
Total des dépenses de fonctionnement :	39 770 769	41 117 689,00
Total des recettes de fonctionnement :	40 910 013	45 536 968,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 139 243,66	4 419 279,00

EVOLUTION DES EPARGNES 2021-2024

Les épargnes et Taux d'épargne brute



Sur la section d'Investissement :

En Dépenses :

- L'acquisition du terrain des Roches bleues qui va permettre la construction de la base de vie du service Polybenne
- La complétude de l'offre « collecte des Biodéchets » sur toutes les communes du territoire et le renforcement du maillage de l'existant par l'ajout de bornes supplémentaires
- Plus de 1 300 K€ investis dans le matériel de pré-collecte (bacs, PAV, colonnes)
- La réalisation de la déchèterie des Moulières dont les travaux ont pris du retard suite aux délais imposés par ENEDIS pour la réalisation de travaux divers de raccordements électriques
- L'acquisition d'un nouveau logiciel de bacs et de facturation de la redevance spéciale qui deviendra opérationnel d'ici l'été 2025
- Plus de 2 200 K€ investis dans le matériel roulant de collecte et 177 K€ pour les véhicules légers (moyenne d'âge actuelle du parc : 8,9 ans) avec un effort sur l'achat de véhicules électriques
- Le démarrage de projets structurants, par l'intermédiaire de la SPL avec la méthanisation et la préparation des CSR

En Recettes :

Un financement de la section d'investissement très largement abondé par l'affectation du résultat, les dotations aux amortissements (3 889 K€) et un emprunt de 1,4M€.

Quant au FCTVA, il s'élève à 634 K€ auquel vient s'ajouter 93K€ de subvention de l'ADEME et de la Région.

L'exercice 2024 se termine par un léger déficit d'investissement de 591 K€ . Le montant des restes à réaliser qui sera reporté sur l'exercice 2025 s'élève à la somme de 1 783 K€.

BALANCE	CA 2023	CA prévisionnel 2024
Total des dépenses d'investissement :	6 461 881,03	7 371 650,00
Total des recettes des d'investissement :	6 665 584,15	6 780 465,00
RESULTATS DE L'EXERCICE	203 703,12	-591 185,00

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE SUR LES 4 DERNIERS EXERCICES

Encours au 31/12/n	2021	2022	2023	2024
	11M€	12,4	12,7M€	12,3M€

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS- PERIODE 2022/2024

	2022	2023	2024
Dettes au 31/12/n	12 428	12 696	12 358
Taux épargne brute : $\frac{\text{RRF} - \text{DRF}}{\text{RRF}}$	9,98%	11,17%	18,08%
Taux endettement : $\frac{\text{encours dette}}{\text{RRF}}$	33%	29,39%	27,19%
Capacité désendettement : $\frac{\text{Encours dette}}{\text{CAF brute}}$	3,3	2,78	1,5

Le travail important réalisé lors des exercices précédents a permis d'améliorer l'efficacité du service grâce notamment à la réussite du déploiement de la collecte des biodéchets, la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie, la réalisation d'une unité de traitement des déchets et la construction d'un centre de tri moderne.

L'ensemble de ces réalisations nous assure dorénavant une capacité à traiter nos déchets pour une période longue, garante de stabilité. La DSP « COVED » qui couvre le traitement des déchets ultimes en sortie de Valohé, d'une durée de 25 ans, nous soustrait en partie aux différents aléas économiques et aux augmentations tarifaires trop importantes que ces aléas sont susceptibles d'engendrer (se référer au nouveau marché de traitement des encombrants signé en 2024 avec une augmentation de +26 €/tonne par rapport au précédent marché).

Les bons résultats de 2024 nous permettent de continuer notre nécessaire politique d'investissement avec l'acquisition de matériel industriel renouvelé régulièrement et la réalisation ou réhabilitation des infrastructures pour les rendre plus performantes.

PERSPECTIVES 2025

A ce jour, le contexte politique instable du pays conduit à une grande prudence dans les hypothèses budgétaires 2025. Les dispositions de la future Loi de Finances, dans une perspective de réduction des déficits publics, pourraient avoir un impact sur les budgets des collectivités territoriales.

Par ailleurs, ce climat d'incertitudes tant sur le plan national qu'international peuvent conduire les usagers à changer leurs habitudes en consommant moins, entraînant de facto une baisse du tonnage d'ordures ménagères. En parallèle, cette même situation pourrait conduire à une forme de récession et donc à un ralentissement de l'activité économique notamment dans le secteur du tourisme. A ce stade, en mesurer l'impact sur la RS, les reventes de matériaux etc..., est impossible aussi il convient de rester très prudent.

Cependant, l'on sait que des dispositions financières ont déjà été introduites par la Loi de Finances 2024 avec notamment l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 d'une sur-TGAP de 5 € (coût de cette mesure estimé à 125 k€) et une baisse du taux de FCTVA qui passe de 16,404% à 14,85% (-10%).

De plus, concernant les dépenses de fonctionnement courant, force est de constater l'impossibilité à ce jour de renégocier nos contrats d'assurance. Les primes seront, cette année encore, d'un montant exorbitant pour une couverture des risques a minima.

D'un point de vue « macro » sur l'ensemble du territoire Ouest Hérault : Acteur majeur de l'Ouest Hérault dans le traitement des déchets, le SICTOM doit continuer à proposer des projets structurants autour du traitement et de la valorisation des déchets. Avec l'aide de son outil OEKOMED et les actions menées conjointement avec les autres collectivités actionnaires, 2025 consacrera l'émergence d'un projet de méthanisation sur le territoire.

En outre, avec la CABM, le SICTOM devrait créer une nouvelle SPL qui portera le projet de préparation de CSR.

Sur une vision « périmètre territorial du SICTOM » : Subsiste une réelle nécessité de remise à niveau de nos équipements mobiliers (engins) et immobiliers (déchèteries et quai de transfert) : l'objectif est de relever le niveau de sécurité industrielle de nos sites, de rajeunir le parc roulant et celui des engins d'exploitation, de rénover ou de créer des déchèteries (en remplacement de celles trop mal situées ou trop petites).

Ces derniers mois, la baisse mesurée des taux bancaires est une opportunité pour le SICTOM, à un moment où celui-ci a besoin de réaliser les gros investissements lui permettant d'assurer ses missions de service public.

Néanmoins, les années qui se suivent démontrent de manière constante et sans aucune équivoque que la réduction et la valorisation des déchets restent une priorité pour le SICTOM.

Point de vigilance : les bons résultats de 2024 ne doivent pas masquer les besoins importants du SICTOM :

- ✓ pour faire face à un coût de traitement qui ne cesse d'augmenter d'année en année,
- ✓ pour financer les investissements nécessaires permettant de maintenir nos outils d'exploitation en bon ordre de marche,
- ✓ pour garantir aux agents leur sécurité ainsi que de bonnes conditions de travail,
- ✓ pour assurer aux usagers un service public de qualité
- ✓ pour continuer à œuvrer à la transition écologique.

Pour cela, le SICTOM compte principalement sur la contribution versée par ses EPCI membres qui doit être en adéquation avec le niveau de service rendu à leur population respective.

Fort de ce constat, je vous propose de retenir les axes de travail suivant qui formeront les orientations budgétaires pour 2025 :

1/ Mettre en œuvre toute action favorisant la réduction et le réemploi des déchets et œuvrer à l'amélioration de la qualité du tri dans le respect des objectifs fixés par la loi AGECE,

2/ Continuer à maintenir à un niveau élevé l'ensemble des ratios financiers afin de favoriser la réalisation des investissements nécessaires,

3/ Rechercher la performance du service public rendu par le SICTOM, par des recrutements en personnel de qualité, notamment sur des postes stratégiques, par la modernisation de nos sites et le renouvellement régulier de notre matériel dans le respect de la feuille de route dessinée par le PPI.

FONCTIONNEMENT

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : Maintenir toutes les actions favorisant la réduction des déchets ménagers

L'accalmie constatée fin 2024, sur le taux de l'inflation devrait conduire à une plus grande stabilité des prix et notamment ceux concernant le traitement des déchets.

La combinaison « tarif stabilisé/réduction des tonnages » serait en 2025 un facteur essentiel dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et, permettrait d'absorber partiellement la nouvelle hausse de TGAP (qui passe de 58 € à 65 €H.T/tonne) et de la **sur-TGAP** de 5 €/tonne.

Par ailleurs, la baisse annoncée des tarifs de l'électricité en 2025 et une relative stabilité des prix du carburant devraient venir compenser en partie les montants des cotisations d'assurances. En effet, ces dernières restent à un niveau particulièrement élevé dans un contexte qui ne nous permet toujours pas, en l'absence d'acteurs sur le marché, de renégocier nos contrats.

Le Chapitre 011 Dépenses de fonctionnement courant devrait s'établir à un niveau quasi équivalent à celui du budget précédent, et est évalué à ce jour à la somme de 25 244 000 € alors même que la ligne TGAP augmentera, elle, d'environ 220 K€.

LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

La dynamique de la collectivité en termes de projets impulse pour ses ressources humaines une stratégie volontariste.

Ainsi, entre 2021 et 2024, la collectivité a modernisé ses services aux différents publics tout en maîtrisant le niveau des effectifs et en contenant sa masse salariale.

Pour 2025 la politique RH du SICTOM continue de porter **4 grands objectifs** :

=>**La montée en compétences pour répondre aux besoins de l'exploitation.**

=> **L'attractivité** des métiers du monde des déchets en insistant sur le volet qualité environnementale ainsi que la fidélisation des agents, **en poursuivant une politique de formation pointue** (plan de formation pluriannuel) ainsi que le développement des parcours professionnels internes.

=> Le développement d'actions contribuant à la qualité de vie au travail, et à la **prévention de l'usure professionnelle**.

=> **La montée en compétence pour répondre aux besoins de dématérialisation des démarches administratives** proposées par le SICTOM aux usagers (demande et création de badges QRCode,...) : formation aux nouveaux logiciels métiers (contrôle d'accès en déchèterie, gestion et dotation du parc de bacs présents sur le territoire,...) et aux outils de communication internes (registres dématérialisés,...) et externes (site et réseaux,...).

1. Stabilité des effectifs dont la structure évolue

En 2024, la collectivité consolide ses effectifs. Au 31 décembre 2024, la collectivité emploie et rémunère 286 agents fonctionnaires et contractuels (permanents ou non), l'effectif est donc stable par rapport à 2023. Parmi ces effectifs **183** sont fonctionnaires, **40** sont contractuels recrutés sur des postes permanents et **63** sont contractuels non permanents (surcroît activité, remplaçants, saisonniers, etc...) : **223 agents sont affectés sur des postes permanents**.

La variation des effectifs **entre 2023 et 2024** s'explique par :

- ✓ **Les départs en retraite** : la modernisation des modes de collecte modifie l'organisation des services. Un poste laissé vacant en raison d'un départ en retraite fait toujours l'objet d'une réflexion permettant de revoir le périmètre des missions et de proposer un service mieux adapté aux évolutions des besoins des usagers. En 2024, **12** agents sont partis à la retraite soit 4 de plus qu'en 2023, ce qui s'explique par la pyramide des âges de la collectivité.
- ✓ L'émergence d'un **besoin de postes de catégorie B** sur des niveaux de chef de service ou des postes nécessitant une expertise, tout en rencontrant des difficultés à recruter sur ces niveaux de responsabilités et compétences. Par ailleurs, le nombre d'agents en catégories A et C reste stable.
- ✓ **Des difficultés de recrutements rapides sur des certains métiers** laissant le poste vacant une partie de l'année.

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la collectivité sont répartis de la manière suivante par cadre d'emploi, par catégorie, en identifiant les temps complets et partiels :

Cadre d'emploi	Nombre d'agents (es)	% du total par catégorie
Administratif	32	14,35%
Animation	2	0,90 %
Technique	189	84,75 %
TOTAUX	223	100 %
Catégories	Nombre d'agents (es)	% du total par catégorie
Catégorie A	10	4,50 %
Catégorie B	10	4,50 %
Catégorie C	203	91 %
TOTAUX	223	100%
Temps partiels	Nombre d'agents (es)	% du total par catégorie
Catégorie A	0	0
Catégorie B	1	0,45 %
Catégorie C	3	1,34 %
Ratio / agents permanents	4 / 223	1,79%

1.1 Rémunération des fonctionnaires et contractuels permanents

Les montants en brut annuel des rémunérations des agents (es) permanents (fonctionnaires et contractuels (les) se répartissent en 2024 de la manière suivante :

Montants annuels en € (hors charges patronales) CA 2024	Fonctionnaires/ contractuels permanents
Rémunération	5 619 135 €
Régime indemnitaire	1 532 838 €
NBI	44 162 €
Heures supplémentaires	101 545 €

Le complément indemnitaire annuel (CIA), lié à la manière de servir de l'agent, est la partie variable du régime indemnitaire. Il doit constituer un outil de motivation pour les agents et un outil de management pour l'encadrement tout en permettant de lutter contre l'absentéisme.

Il a été adopté par délibération du 13 décembre 2023 et a représenté une enveloppe de 168 862 € en 2024, première année de mise en œuvre. Le CIA s'est substitué à la prime d'intéressement à la performance collective supprimée par la même délibération de décembre 2023.

1.2 Avantages en nature

Les avantages en nature résultent de la mise à disposition ou de la fourniture par l'employeur d'un bien ou d'un service à un agent (e) permettant de faire l'économie de frais qu'il aurait dû normalement supporter. L'avantage en nature recouvre, pour le SICTOM les avantages « Véhicules ». La liste des emplois pouvant être attributaires d'un véhicule de fonction est fixée par délibération en date du 30 novembre 2017 et concerne uniquement les postes fonctionnels.

Avantage en nature	Montants annuels en €	Nombre	Montant 2024
Véhicule de fonction		3	6 294 €

1.3 Indemnités des élus

A noter qu'elles sont intégrées au chapitre 065 et **non au chapitre 012**. En 2023 leur montant a évolué suite au changement du point d'indice encadré par la législation.

2024	Taux	Montant	Mensuel	Annuel
Indemnité mensuelle brute Président	35.44%	1456.77 €	1 456.77€	17 481.24 €
Indemnité mensuelle brute Vice-président (X15)	17.72%	729.38 €	10 940.70€	131 108.40 €
			12 397.47€	148 769.64 €

Pour autant, en 2024, le **Compte administratif du chapitre 012 a été contenu au même niveau que celui de 2023 et le budget prévisionnel 2024 a été respecté car il a été réalisé à 96.7 %.**

2. Masse salariale et objectifs 2025 : continuer à maîtriser la dépense tout en répondant aux évolutions structurelles de la collectivité

2.1 Les principaux marqueurs des années à venir :

- La pyramide des âges de la collectivité :

Elle met en évidence le vieillissement des effectifs et les départs en retraite repoussés. La moyenne d'âge des effectifs titulaires de la collectivité est de 50 ans. Les agents titulaires partiront en retraite dans les treize à quinze ans à venir.

- Les difficultés de recrutement sur certains métiers bien identifiés :

- Dans la filière technique (ex : chauffeurs poids-lourd) et plus particulièrement les métiers d'encadrement.
- Dans la filière administrative (ex : gestionnaires marchés publics, de l'achat, ou en communication).

A cela s'ajoute **le niveau des salaires lié au point d'indice** au regard des évolutions du coût de la vie, couplé à la méconnaissance des métiers de la fonction publique territoriale et leur diversité.

Pour s'adapter à ce contexte, les orientations de la politique RH de la collectivité en matière de pilotage de ses effectifs sur les années à venir sont :

✓ **Fidéliser les agents dès leur arrivée par le soin apporté aux parcours d'accueil :**

La période d'intégration est un moment crucial pour que réussisse l'alchimie entre un nouvel agent et la collectivité. Les parcours mis en place dès l'arrivée de l'agent, puis un ou plusieurs points d'étape durant la période d'essai, sont très appréciés par les deux parties. La volonté est d'aller plus loin en 2025 en étoffant ces parcours qui sont déjà autant généralistes (culture de la fonction publique et du monde des déchets) que spécifiques au métier qui va être exercé au sein du SICTOM.

✓ **Accompagner au mieux les parcours professionnels des agents :**

Le travail sur les formations s'affine en 2025 dans l'objectif grand-angle de favoriser l'accompagnement des parcours professionnels proposés aux agents. Face aux besoins de l'atelier mécanique et à la carence de candidat, le SICTOM a choisi de former un agent en interne et de recourir à un contrat d'apprentissage.

✓ **Favoriser la mobilité interne :**

Les ouvertures de poste sont publiées en interne et en externe. Pour favoriser la mobilité interne, les titulaires sont individuellement informés (via les bulletins de salaire) et, en fonction de leurs profils professionnels, invités à candidater, notamment sur les postes les plus sensibles (ripeur-chauffeur, chauffeur polybennes, mécanicien, ...) ainsi que sur les postes d'encadrants (adjoint-contremaitre, contremaitre,...y compris les postes de coordination de niveau direction).

✓ **Adopter une action volontariste en matière de dé-précarisation**

Le SICTOM poursuit sa politique de stabilisation des contractuels non permanents : les besoins en compétence des services peuvent amener la collectivité à avoir recours à des CDD de 3 ans lorsqu'aucun titulaire n'a pu être recruté. Conformément à sa vocation, la collectivité incite les agents non permanents à passer les concours de la fonction publique s'ils souhaitent pérenniser leurs situations. Elle les accompagne dans cette démarche volontariste.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins d'expertise nécessaires à la mise en œuvre des projets structurants (notamment en matière de traitement), le SICTOM a recours à des contrats de projet (tant du niveau catégorie A que C).

2.2 Des facteurs exogènes influencent le budget 2025 :

- **L'augmentation de la part patronale sur la cotisation retraite des agents** : dans le cadre de son projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, le gouvernement prévoit d'augmenter en 2025 de 4 points le taux de cotisation des employeurs à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (la CNRACL). Pour le SICTOM cette augmentation représenterait un montant supplémentaire estimé à **177 900 €** environ. Il est envisagé au plan national de poursuivre cette augmentation jusqu'en 2030 pour atteindre les 50 % de cotisation patronale.
- Par ailleurs, **une augmentation de 1% des cotisations URSSAF** devait être appliquée au 1er janvier 2024. Elle a par la suite été neutralisée mais va s'appliquer en 2025. Cette évolution représente **une augmentation de 45 000€** sur une année pleine. Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit la poursuite de cette augmentation de cotisation en 2026 et 2027, ce qui impactera les prochains budgets.

2.3 Des facteurs endogènes influencent le budget 2025 :

- **L'évolution de l'organisation** des services avec la **montée en compétence de l'encadrement**.
- **Les avancements de grade et la promotion interne avec une enveloppe** prévisionnelle ainsi décomposée :
 - Avancement d'échelon : 44 289 €.
 - Avancements de grade et à la promotion interne : 19 747 €.
- **La mise en place au 1^{er} janvier 2025 d'un contrat collectif à adhésion facultative pour la Prévoyance** : La participation employeur d'un montant de 49 913 € en 2024 augmente en 2025 pour atteindre une enveloppe de 80 816€ (participation de 25€ par agent) soit une hausse anticipée de **30 903 €**. L'objectif du contrat collectif est de **permettre à un plus grand nombre d'agents d'adhérer à cette couverture garantissant le maintien de salaire** à hauteur de 90% des revenus nets en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité.

Les rémunérations des fonctionnaires et contractuels permanents se maintiennent en 2025 comme définies ci-dessous :

Montants annuels en € (hors charges patronales) BP 2025	Fonctionnaires/ contractuels permanents
Rémunération	5 678 000 €
Régime indemnitaire	1 570 567 €
NBI	42 000 €
Heures supplémentaires	101 000 €

Enveloppe prévisionnelle relative aux diverses indemnités : 1 570 567 €

Elle se décompose par grandes masses :

- Astreintes, CET : 93 281 €
- Régime indemnitaire : 1 570 567 € (dont 164 577 € de CIA)
- Heures supplémentaires : 101 000 €

2.4 Orientations, événements conjoncturels pour 2025

✓ La couverture des risques : une priorité

- **Couverture du risque Prévoyance : l'objectif est de permettre à tous les agents d'adhérer.**

- **Couverture du risque Santé : un chantier prioritaire en 2025**

Le travail fait en 2024 dans des délais très contraints, non seulement pour répondre aux obligations réglementaires mais surtout pour faciliter l'accès des agents à la protection sociale complémentaire couvrant le risque Prévoyance se poursuit en 2025. L'objectif est de pouvoir proposer à compter du 1^{er} janvier 2026 un contrat à adhésion facultative pour la protection sociale complémentaire couvrant le risque Santé.

✓ Le lien social : l'accès aux loisirs facilité

Plusieurs prestations d'actions sociales ont été développées en 2024 et sont reconduites pour 2025 comme le Noël des enfants, organisé pour la première fois au siège de Nézignan-l'Evêque. La collectivité a proposé un choix de cadeaux pour les enfants jusqu'à leurs 12 ans et a organisé un après-midi récréatif autour d'un goûter. Cette initiative a été appréciée et permet de créer du lien social entre les agents au siège de la collectivité.

Le SICTOM favorise également l'accès aux loisirs (sportifs / culturels) et aux vacances en adhérant au Comité des Œuvres Sociales (COS LR 34).

La cotisation 2025 correspond à 1 % de la masse salariale.

En 2025, des réunions sont organisées sur plusieurs sites pour informer les agents de l'offre de prestations pour qu'ils puissent en bénéficier.

✓ L'organisation du temps de travail : l'adapter pour améliorer le service rendu et la qualité de vie au travail

L'année 2024 a été une année de stabilisation des cycles de travail suite à la réforme des 1607 heures. Elle a également permis à la collectivité de mettre en place les règles de gestion des heures supplémentaires conformément au cadre réglementaire. En 2025, l'objectif est de poursuivre la mise en œuvre de ces mesures et de suivre leurs effets sur l'attractivité, la continuité de service, la qualité de vie au travail ainsi que l'usure professionnelle. Le grand chantier 2025 est l'évolution du rythme de travail au service Collecte qui est passé sur un cycle de 35h sur 5 jours au 1^{er} janvier 2025.

✓ **La politique de formation et d'apprentissage : montées en compétence et mobilité**

La politique de formation de la collectivité vise à assurer le développement des compétences des agents dans le cadre de la démarche de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). A travers son plan de montée en compétence et des talents adopté en 2022, la collectivité poursuit **cinq objectifs principaux** :

- ❖ Véritable outil de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), la formation permet d'assurer l'adéquation entre, d'une part les besoins en compétences dont la collectivité doit se doter et d'autre part ses ressources. La modernisation des installations et des modes de collecte nécessite d'**accompagner fortement les agents dans leur montée en compétence** et permettre au SICTOM de mener à bien les grands projets tout en améliorant la qualité du service rendu quotidiennement aux usagers.
- ❖ Dans un contexte de marché de l'emploi tendu, elle constitue aussi un élément important pour la **marque employeur** de la collectivité : elle renforce son **attractivité** et **dynamise la mobilisation interne**.
- ❖ La politique de formation favorise la **promotion sociale** des agents de la collectivité en accompagnant chaque étape de leurs parcours professionnels : mobilité interne, promotion, maintien dans l'emploi, reclassement....
- ❖ L'implication nécessaire des agents de la collectivité (notamment pour les métiers en tension) pour attirer de jeunes professionnels et les tutorer pour les fidéliser. **L'accueil de stagiaires et d'apprentis** permet de faire découvrir les métiers du SICTOM et l'univers des collectivités territoriales. L'équipe Animations du SICTOM y contribue également en participant à des salons d'orientation de jeunes collégiens et lycéens.
- ❖ Enfin, la collectivité continue de veiller à prévenir les risques professionnels dans le cadre de sa politique de « santé-sécurité au travail ». Elle propose en 2025 des « Quarts d'heure sécurité » et des formations incendies en réalité virtuelle.

La collectivité, affirmant sa politique volontariste de formation, alloue en 2025 **un budget de 100 000 €** en plus de la cotisation obligatoire au CNFPT qui est de **0,9% de la masse salariale**

✓ **La politique de prévention de l'absentéisme : objectif renouvelé**

Après une hausse en 2022, le taux d'absentéisme lié aux congés de maladie ordinaire et accidents de travail avait fortement baissé en 2023. Il s'est maintenu en 2024 au même niveau bas que 2023. L'objectif 2025 est de rester au même niveau de taux (moins de 8%).

Pour réduire les causes d'absences liées au travail et prévenir les maladies tant physiques que psychologiques, la collectivité poursuit et développe plusieurs dispositifs :

→ **La formation de proximité par les managers :**

- **Pour les agents entrant dans la collectivité :** la mise en place des **accueils au poste renforcés (APR)** dispensés sur le terrain par les encadrants-responsables permet aux nouveaux agents de mieux s'approprier leurs environnements de travail.

-**Pour les agents reprenant après une longue période d'absence :** le renouvellement de **l'accueil au poste** permet à l'agent d'être informé des évènements (et changements) survenus pendant son absence et de revoir les fondamentaux de son métier. Une **formation « Retour d'absence »** dispensée à une partie de l'encadrement en 2024 est reconduite en 2025. Le temps passé par l'encadrant avec l'agent lors de son « retour d'absence » facilite les conditions de reprise et surtout le maintien dans l'emploi.

→ Au-delà des actions de prévention des risques et d'accompagnement des parcours individuels, la collectivité accroît son investissement **sur la prévention pour les métiers en lien direct avec le public, l'objectif étant de donner aux agents des outils pratiques** permettant de réduire les risques d'agressions. Elle investit également dans des outils de formation à la pointe de la technologie (masques de réalité virtuelle) pour renforcer la prévention.

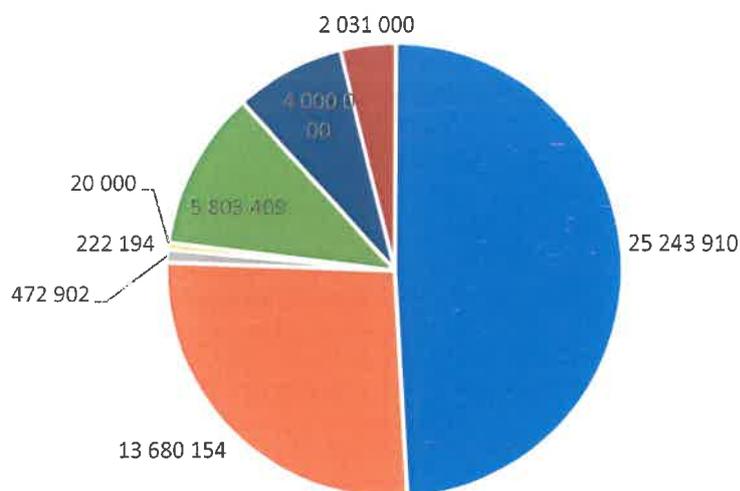
Le budget 2025 proposé, s'agissant des dépenses de personnel (chapitre 012) s'élève à 13 680 165 € légèrement en hausse par rapport au BP 2024. Il poursuit les mêmes objectifs qu'en 2024 : être maîtrisé en restant à effectif constant tout en répondant aux évolutions de besoins des services.

LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles inscrites sur les autres chapitres formant la section de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre 65 : indemnités des élus, non-valeurs, subventions versées :	473 000 €
Chapitre 66 : Intérêts de la dette les éventuels intérêts d'un emprunt 2025)	223 000 € (intégrer
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles, annulation de titres	20 000 €
Chapitre 68 : Provisions pour créances douteuses :	5 803 400 €
Chapitre 042 : Dotations aux amortissements :	4 000 000 €

Répartition des charges



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières sur emprunts
- Charges exceptionnelles
- Dotations et provisions
- Dotations aux amortissements
- Virement à la section d'investissement

Les charges à caractère général (49%) comprennent les marchés de traitement, l'électricité, eau, assurance, les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation.

Les charges de personnel (27%) comprennent les frais de rémunération des agents, la formation et les assurances

Les dotations aux amortissements (8%) : destinées à financer la vétusté des investissements par leur renouvellement

Les dotations et provisions (12%) : destinées à couvrir les risques

Les autres charges de gestion courante + les charges financières+ virement à la section d'investissement (4%).

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Maintenir à un niveau élevé les ratios financiers et notamment les épargnes brutes et nettes

Le ralentissement de l'inflation, s'il a un effet bénéfique sur les dépenses de fonctionnement, entraîne côté recettes, une faible augmentation des bases fiscales et par effet domino, des participations de nos membres.

L'enjeu, à moyen terme, est de veiller à ne pas entrer en effet « ciseau », dans lequel le rythme de croissance des dépenses devient durablement supérieur à celui des recettes.

Pour mémoire, la large majorité des recettes perçues par le SICTOM est constituée par le reversement des participations des EPCI (77%), correspondant à la TEOM qu'ils perçoivent. Ce haut niveau de contribution au budget syndical conduit le SICTOM à observer une attention toute particulière à l'évolution des bases fiscales.

Par ailleurs, l'adéquation entre la participation versée par chacun des EPCI et le coût du service réellement rendu sur leur territoire respectif est examinée sur la base de la Matrice des coûts produite annuellement. Un ajustement de la participation pourrait être demandée afin de recouvrer une stabilité entre les dépenses engagées par le SICTOM et les recettes perçues sur un territoire donné si un déséquilibre venait à être constaté.

Répartition des participations 2025 :

CAHM : 25 324 547 €

CABM : 4 441 380 €

CC AVANT MONTS : 4 763 402 €

Le montant total prévisionnel des participations financières des collectivités membres s'établit à 34 529 329 €.

Les autres ressources de la section de fonctionnement :

➤ La Redevance spéciale et autres services aux professionnels :

Redevance Spéciale : 4 100 000 €

Apports au quai de transfert : 415 000 €

Apport en déchèterie : 480 000 €

Le travail de fond réalisé par les agents RS en 2024, accompagné du renfort d'un ETP pendant 6 mois, a permis d'augmenter les recettes de manière significative. La reconduction de ce renfort en 2025 couplée à une nouvelle organisation des tâches devrait permettre, cette année encore, d'améliorer les recettes en élargissant l'assiette des redevables non encore répertoriés dans les fichiers.

En parallèle, un travail de simplification de la tarification touchant les « petits producteurs » sera entrepris en 2025 sous l'autorité des Vice-Présidents en charge des relations avec les professionnels et devrait être présenté aux élus en fin d'année.

Concernant les apports en déchèteries et sur la base d'une moyenne mensuelle de facturation constatée en 2024, les recettes attendues en 2025 sont de 480 000 €.

➤ Les reventes de matériaux : 1 355 000 €

Il est très difficile d'évaluer avec certitude le montant des recettes attendues car il dépend du volume trié et valorisable ainsi que des cours de matériaux à l'instant T. Le montant prévisionnel 2025 tient compte d'un fléchissement de certains cours (cartons, plastique) constaté fin 2024 et qui devrait perdurer sur le début de l'année 2025.

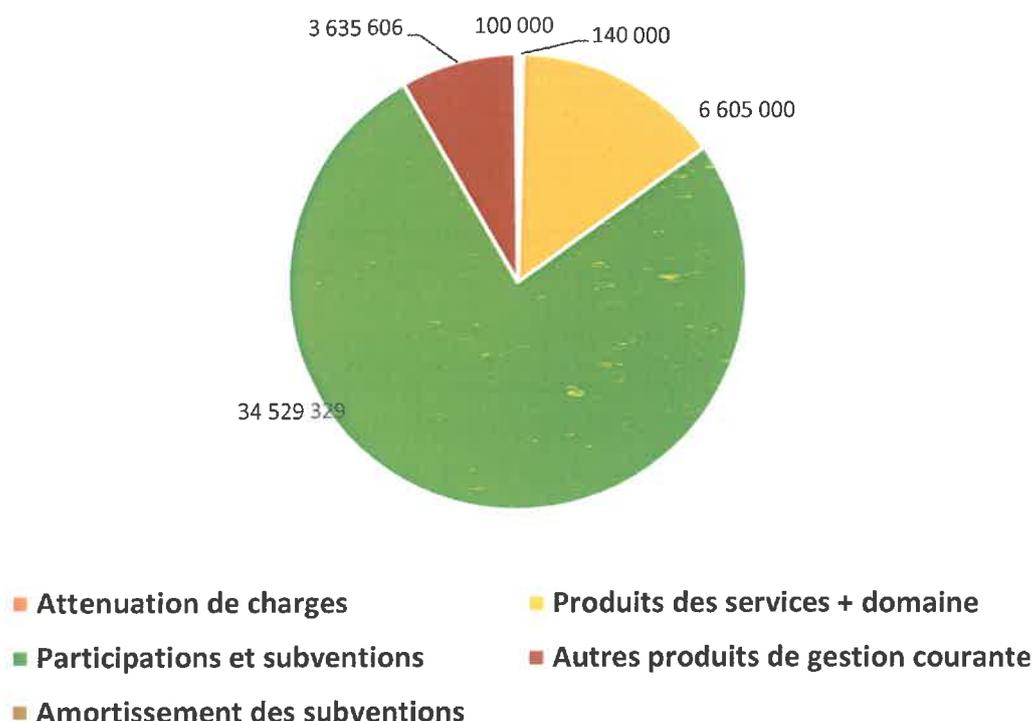
➤ Les éco-organismes : 3 210 000 €

Les performances d'OEKOTRI et le tonnage supplémentaire trié suite au passage aux nouvelles consignes de tri ont conduit, dès 2024, à percevoir des soutiens financiers importants qui seront reconduits en 2025.

➤ Les redevances, loyers et divers: 820 606 €

Ce montant comprend les loyers à percevoir ainsi que la redevance d'occupation pour l'unité VALORSYS de COVED, le remboursement des charges de personnel suite à maladies ou accidents ainsi que le reversement exceptionnel de la SPL suite à la négociation tarifaire de 2024.

Répartition des ressources



Le budget prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à la somme de 51 474 400 € environ.

INVESTISSEMENT

Si la section de fonctionnement du budget permet de gérer le service public au quotidien, la section d'investissement porte, à travers les crédits inscrits, la stratégie organisationnelle et opérationnelle du SICTOM.

Pour ce faire, elle s'appuie sur une section de fonctionnement solide, capable de dégager des marges suffisantes permettant à la collectivité d'autofinancer en partie les investissements prévusd'où l'importance de préserver une Epargne nette (RRF –DRF - annuité de la dette) élevée.

Les dépenses d'investissement principalement réalisées par le SICTOM se décomposent en 3 groupes distincts (hors remboursement de la dette) :

1/ LES TRAVAUX : 886 K€ avec :

- ✓ le démarrage d'études et de travaux pour la réalisation de la nouvelle base de vie des polybennes à St Thibéry,
- ✓ la réfection de l'étanchéité du toit du siège social,
- ✓ la requalification des déchèteries de Magalas et de Servian,
- ✓ le démarrage du projet de la nouvelle déchèterie de Vias Portiragnes

2/ LES EQUIPEMENTS ET MATERIELS : 6 412 K€ avec

- ✓ l'acquisition de matériel de pré-collecte (bac, PAV, conteneurs enterrés), et bennes de déchèteries
- ✓ les poids lourds type Bennes à ordures ménagères et Polybennes,
- ✓ les engins d'exploitation comme une chargeuse, une laveuse de bacs et de PAV, un engin compacteur de bennes
- ✓ des travaux de sécurisation au quai de transfert de Pézenas et de voirie en déchèteries
- ✓ l'acquisition de terrain pour la nouvelle déchèterie de Vias-Portiragnes,
- ✓ l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des pesées sur les quais de transfert et sur les déchèteries équipées de pont bascule (Les Moulières en 2025)

3/ LES AUTRES INVESTISSEMENTS : 458K€ avec

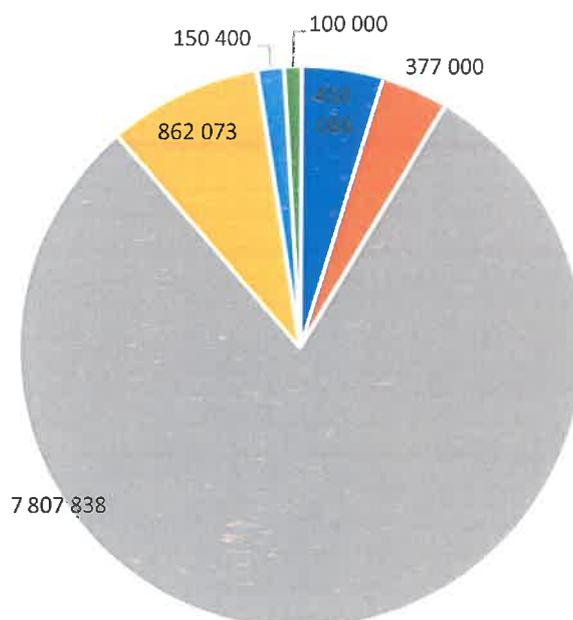
- ✓ l'annuité pour apport en capital à l'Agence France Locale ,

- ✓ l'apport en capital pour la création d'une SPL destinée à piloter la création d'une unité de CSR,
- ✓ le versement d'une partie de la participation financière prévue dans la convention signée avec le CD 34 pour les travaux de la RD 28

Soit, au titre de l'exercice **2025**, un montant d'investissement de **7 756 K€**.

A ce montant, s'ajoute le **remboursement en capital de la dette** d'un montant de **1 862 K€** et les **restes à réaliser** estimés à **1 783 K€**.

Répartition des charges



- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Participations et créances à des participations
- Subventions d'équipement versées
- Installations matériel et outillage technique
- Amortissement des subventions

Les recettes d'investissement

Les investissements inscrits au budget 2025 sont financés grâce à, d'une part les ressources propres (autofinancement) et, d'autres part l'emprunt ;

La partie recettes de la section d'investissement peut compter un autofinancement important grâce au niveau élevé du montant de dotations aux amortissements qui fait suite aux nombreux investissements réalisés ces dernières années.

Cet autofinancement est complété par une part de l'excédent constaté sur la section de fonctionnement et affecté à l'investissement (affectation du résultat). Cette somme vient notamment couvrir le montant des restes à réaliser. S'y ajoutent, le virement de la section de fonctionnement et le FCTVA ainsi que les cessions de terrains programmées comme la villa Gallego, Une partie de l'ancien centre de tri de Pézenas, cédé au CD 34 et le terrain de l'ancienne déchèterie de Fontès, cédé à la commune. Enfin, les véhicules et matériels destinés au rebut seront mis sur une plateforme de ventes aux enchères et viendront compléter, à la marge, le dispositif de financement.

Les montants prévisionnels sont détaillés ci-dessous :

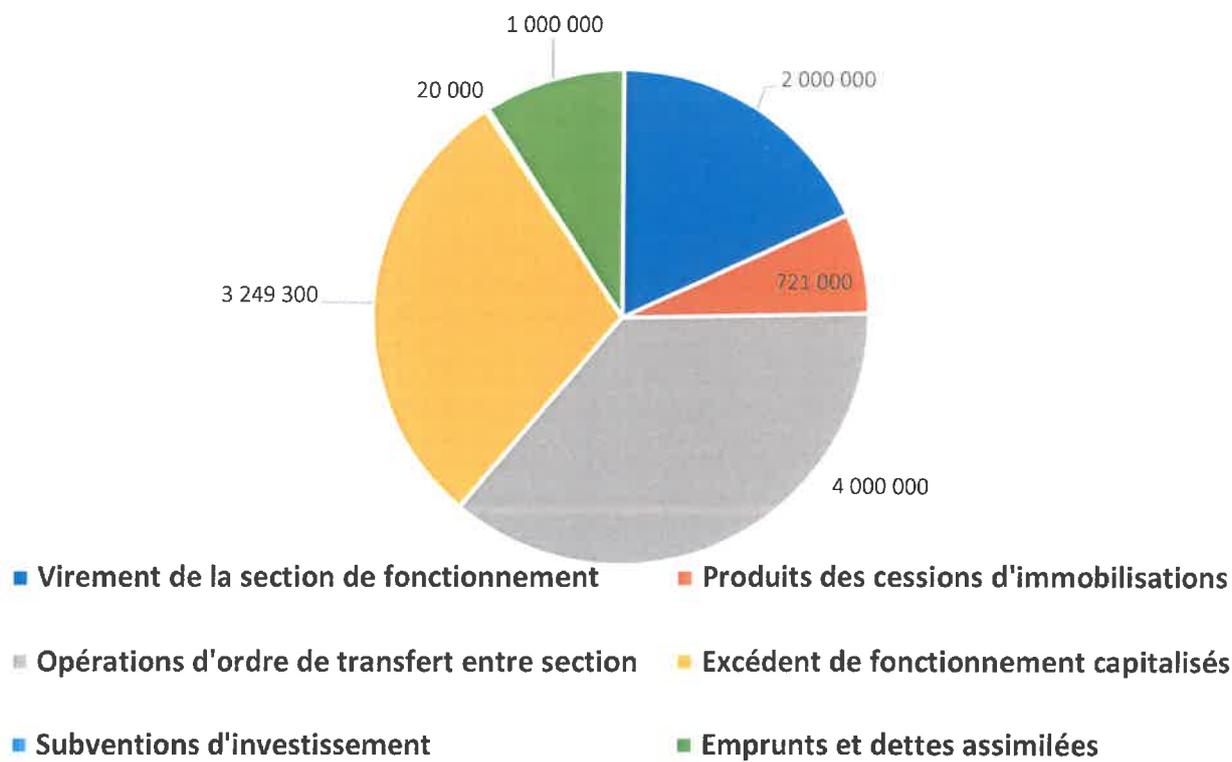
Excédent d'investissement :	587 668 €
Dotations aux amortissements :	4 000 000 €
Affectation du résultat :	2 800 000 €
Virement de la section de financement :	2 000 000 €
FCTVA :	449 300 €
Cessions de terrains ou autres immobilisations :	721 000 €

Ainsi, les fonds propres s'élèveront à 10 000 K€ environ avec un taux de couverture des dépenses d'investissement de 91 %.

Le reste sera financé par l'emprunt dont le montant est estimé à 1 000 000 €. Le montant sera ajusté en fonction des besoins réels de la section, eux-mêmes définis par le niveau de réalisation des investissements au cours de l'exercice et des recettes réellement encaissées ou attendues de façon certaine sur l'exercice.

Le budget prévisionnel 2025 de la section d'investissement devrait s'équilibrer à la somme de 11 610 000 € environ.

Répartition des ressources



Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le PPI est un outil de programmation des investissements, idéalement bâti sur la durée du mandat de l'exécutif. Dans les faits, avoir une vision claire des investissements sur une durée aussi longue est un exercice difficile, c'est pourquoi le PPI est un instrument vivant qui s'adapte aux changements de cap ou de priorités qui peuvent être décidés tout au long du mandat.

Afin d'être le reflet le plus juste des projets portés par le SICTOM, des réunions régulières ont lieu tout au long de l'année, rassemblant la Direction des Finances et les services concernés.

Elles poursuivent un double objectif : **1°/** mesurer l'exécution du prévisionnel de l'année N, ajuster le cas échéant les crédits nécessaires et prévoir les éventuels reports sur N+1 et **2°/** mettre à jour l'ensemble des projets figurant dans le document et éventuellement en intégrer de nouveaux.

PPI par Opération / Programme	2025 intégrant RAR 2024	2026	2027	Total 2025-2027
BATIMENT ADMINISTRATIF	512 365	887 000	0	1 399 365
CENTRE POLYBENNES	352 728	900 000	0	1 252 728
CONTROLE ACCES DECHETERIES	67 513	0	0	67 513
ACCES DECHETERIES	0	0	0	0
DEPLOIEMENT DES BIODECHETS	306 598	0	0	306 598
EQUIPEMENT DECHETERIES	290 062	120 000	0	410 062
ISDI	611 155	330 000	0	941 155
MATERIEL DE PRECOLLECTE	1 774 620	750 000	0	2 524 620
DECHETERIE LES MOULIERES	31 044	0	0	31 044
DECHETERIE CORNEILHAN	20 000	44 500	0	64 500
REQUALIFICATION DECHETERIE MAGALAS	320 000	560 000	0	880 000
REQUALIFICATION DECHETERIE SERVIAN	50 000	350 000	350 000	750 000
DECHETERIE SAINT THIBERY	375 000	982 500	900 000	2 257 500
NOUVELLE DECHETERIE VIAS PORTIRAGNES	109 911	818 333	1 066 667	1 994 911
NTIC	474 749	170 000	0	644 749
OUTILLAGE	80 293	30 000	0	110 293
PARTICIPATION TRAVAUX RD 28	377 000	0	0	377 000
REHABILITATION DECHETERIE LA PRUNETTE	220 000	650 000	0	870 000
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES COLLECTE	768 576	244 680	0	1 013 256
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES INDUSTRIELS	1 505 875	940 000	0	2 445 875
RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES LEGERS	241 664	50 000	0	291 664
SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS	10 016	38 000	0	48 016
TRAVAUX AMELIORATION DECHETERIES	368 175	58 000	0	426 175
UNITE INDUSTRIELLE TRAVAUX	296 000	700 000	1 000 000	1 996 000
BASE DE VIE COLLECTE OUEST	30 000	20 000	380 000	430 000
VALOHE - CENTRE DE TRI	0	0	0	0
UNITE DE DECONDITIONNEMENT VALOHE	300 000	0	0	300 000
VALOHE METHANISATION	0	0	0	0
VALOHE PREPARATION CSR	0	0	0	0
SPL PREPARATION CSR	68 000	0	0	68 000
	9 561 345	8 643 013	3 696 667	21 901 025

ETAT DE LA DETTE ET RATIOS FINANCIERS

ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2024

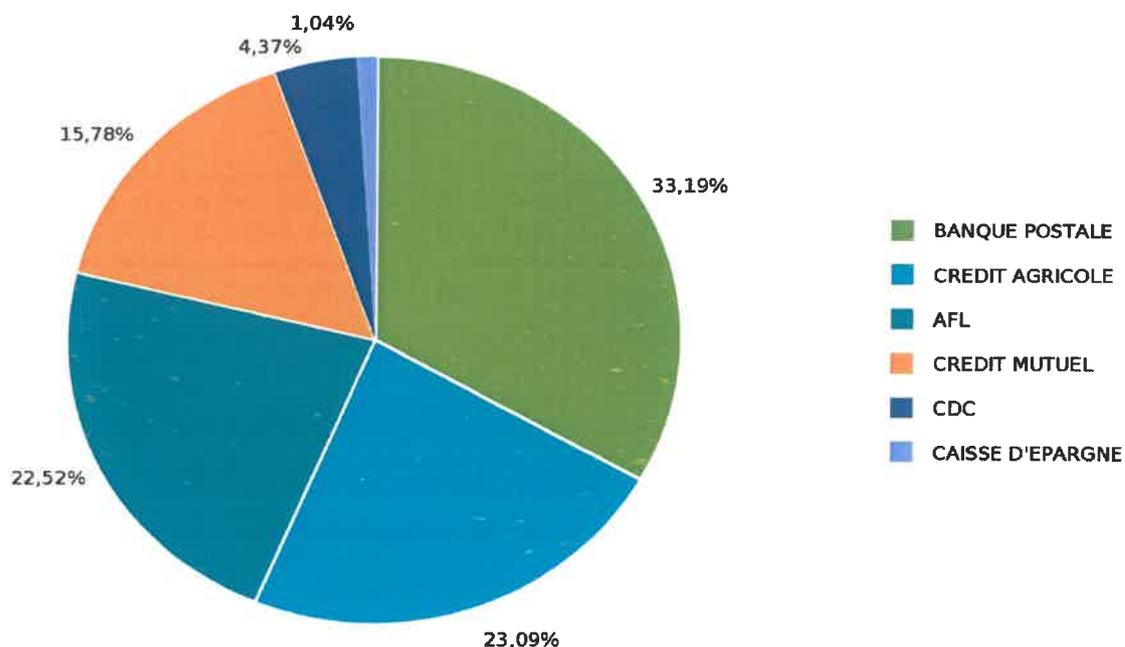
Type	Référence	Prêteur	Capital restant dû	Date de fin	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux
Emprunt	01P8Y1016PR	CREDIT AGRICOLE	199 999,36 €	26/12/2028	3,99 ans	Taux fixe à 5.12 %	2008	1 000 000,00 €	Fixe
Emprunt	00002867032	CREDIT AGRICOLE	547 326,22 €	01/03/2026	1,17 ans	Taux fixe à 0.75 %	2019	3 000 000,00 €	Fixe
Emprunt	00003999580	CREDIT AGRICOLE	1 389 922,37 €	28/12/2030	5,99 ans	Taux fixe à 0.36 %	2020	2 300 000,00 €	Fixe
Emprunt	00004638517	CREDIT AGRICOLE	716 666,78 €	29/02/2032	7,16 ans	Taux fixe à 0.59 %	2022	1 000 000,00 €	Fixe
Emprunt	1236221	CDC	130 288,08 €	01/01/2028	3,00 ans	Taux fixe à 3.95 %	2013	400 000,00 €	Fixe
Emprunt	5161323	CDC	159 787,13 €	01/02/2037	12,08 ans	Taux fixe à 1.14 %	2017	250 000,00 €	Fixe
Emprunt	5161324	CDC	250 431,38 €	01/02/2032	7,08 ans	Taux fixe à 0.94 %	2017	500 000,00 €	Fixe
Emprunt	ARC21753	CE	19 385,13 €	25/01/2030	5,07 ans	+ 0.16)-Floor -0.16 sui	2004	65 000,00 €	Variable
Emprunt	ARC12567	CE	29 038,23 €	25/11/2026	1,90 ans	Taux fixe à 5.77 %	2001	178 970,00 €	Fixe
Emprunt	ARC21755	CE	16 402,82 €	25/01/2030	5,07 ans	+ 0.16)-Floor -0.16 sui	2004	55 000,00 €	Variable
Emprunt	A17120GH	CE	63 332,86 €	25/02/2028	3,15 ans	Taux fixe à 4.36 %	2013	300 000,00 €	Fixe
Emprunt	10278 09053 0002044	CREDIT MUTUEL	838 888,76 €	31/07/2037	12,58 ans	Taux fixe à 1 %	2022	1 000 000,00 €	Fixe
Emprunt	10278 09053 0002044	CREDIT MUTUEL	766 666,76 €	31/08/2032	7,67 ans	Taux fixe à 0.85 %	2022	1 000 000,00 €	Fixe
Emprunt	10278 09053 0002044	CREDIT MUTUEL	344 619,32 €	31/05/2033	8,42 ans	Taux fixe à 3.1 %	2022	400 000,00 €	Fixe
Emprunt	MON502288EUR	BANQUE POSTALE	220 374,61 €	01/03/2035	10,17 ans	Taux fixe à 2.62 %	2015	430 000,00 €	Fixe
Emprunt	MON504071EUR	BANQUE POSTALE	295 166,79 €	01/09/2030	5,67 ans	Taux fixe à 1.65 %	2015	770 000,00 €	Fixe
Emprunt	MON504073EUR	BANQUE POSTALE	792 812,50 €	01/09/2035	10,67 ans	Taux fixe à 1.91 %	2015	1 475 000,00 €	Fixe
Emprunt	MON504074EUR	BANQUE POSTALE	960 750,00 €	01/09/2040	15,67 ans	Taux fixe à 2.05 %	2015	1 525 000,00 €	Fixe
Emprunt	MON511074EUR	BANQUE POSTALE	233 333,12 €	01/12/2031	6,92 ans	Taux fixe à 0.94 %	2016	500 000,00 €	Fixe
Emprunt	MON511073EUR	BANQUE POSTALE	149 999,68 €	01/12/2036	11,92 ans	Taux fixe à 1.16 %	2016	250 000,00 €	Fixe
Emprunt	MON529248EUR	BANQUE POSTALE	680 774,32 €	01/01/2035	10,00 ans	Taux fixe à 0.52 %	2019	1 000 000,00 €	Fixe
Emprunt	MON529249EUR	BANQUE POSTALE	768 684,41 €	01/01/2030	5,00 ans	Taux fixe à 0.33 %	2019	1 500 000,00 €	Fixe
Emprunt	3037	AFL	450 000,00 €	20/12/2033	8,97 ans	Taux fixe à 3.7 %	2023	500 000,00 €	Fixe
Emprunt	3038	AFL	933 333,32 €	20/12/2038	13,97 ans	Taux fixe à 3.82 %	2023	1 000 000,00 €	Fixe
Emprunt	3814	AFL	1 400 000,00 €	20/12/2034	9,97 ans	Taux fixe à 3.15 %	2024	1 400 000,00 €	Fixe
			12 357 983,95 €						

ESTIMATION DE L'EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Encours au 31/12/n	2023	2024	2025	2026
	12,7M€	12,3M€	11,49 M€	11,75M€

REPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	4 101 895.43 €	33,19 %
CREDIT AGRICOLE	2 853 914.73 €	23,09 %
Agence France Locale	2 783 333.32 €	22,52 %
CREDIT MUTUEL	1 950 174.84 €	15,78 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	540 506.59 €	4,37 %
CAISSE D'EPARGNE	128 159.04 €	1,04 %
Ensemble des prêteurs	12 357 983.95 €	100,00 %



Un encours réparti majoritairement entre 3 acteurs : la Banque Postale, le Crédit Agricole et l'Agence France Locale. Cette dernière prend une place qui pourrait devenir prépondérante dans les prochains exercices à venir, compte-tenu des particularités de cette structure bancaire (constituée exclusivement de collectivités locales) qui lui permet de proposer des contrats attractifs en termes de taux.

Notre encours est composé à 100% de contrats sécurisés. Notre taux d'endettement et notre capacité de désendettement sont particulièrement appréciés des établissements bancaires. Ils garantissent une solvabilité de la collectivité.

CONCLUSION

Après une période de tensions d'un point de vue budgétaire, le plan d'actions défini par la gouvernance du SICTOM, axé à la fois sur les économies et la recherche de nouvelles sources de revenus, a permis de rétablir des ratios de gestion corrects.

L'engagement des agents du SICTOM, tout en contenant la masse salariale et en maintenant l'effectif à un niveau constant, a rendu possible les transformations nécessaires face aux évolutions réglementaires dans le domaine de la gestion des déchets. Les habitants du territoire ont répondu positivement aux nouvelles modalités de tri proposées par le SICTOM. Ces fondations solides sont essentielles pour aborder les grands défis à venir :

- le financement de la modernisation de nos équipements existants, incluant la mise à niveau de notre réseau de déchèteries, la sécurisation de nos installations industrielles, et le renouvellement de notre parc de véhicules lourds,
- l'acquisition des matériels de pré-collecte afin de mettre à disposition des usagers des contenants adaptés aux nouvelles solutions de tri,
- l'augmentation des compétences des agents en leur offrant des formations continues et en recrutant du personnel qualifié tout en maintenant les effectifs à un niveau constant,
- la réalisation de projets structurants avec l'action conjointe des autres collectivités actionnaires de la SPL OEKOMED, pouvant inclure des opérations à financement privé,
- l'amélioration des quantités triées et la mise en œuvre d'actions favorisant la réduction et le réemploi des déchets.

Après la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

ADOPTÉ le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,



Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 12/02/2025